

COMITE PERMANENT
INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL

425-D

PERMANENT INTERSTATE
COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL

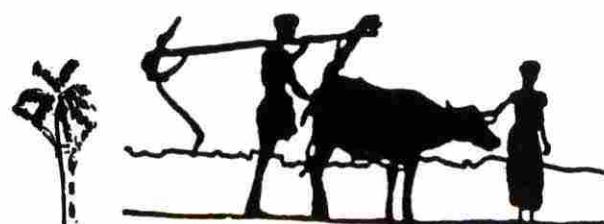


*Promotion des Echanges des Produits de l'Elevage
Dans les Pays du Couloir Central*

RENCONTRE DES EXPERTS
DES CADRES NATIONAUX DE CONCERTATION
DES PAYS DU COULOIR CENTRAL

- Ouagadougou, 16, 17, 18 Mai 1994 -

RAPPORT FINAL



JUIN 1994

C I L S S

Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

*Promotion des Echanges des Produits de l'Elevage
Dans les Pays du Couloir Central*

RENCONTRE DES EXPERTS
DES CADRES NATIONAUX DE CONCERTATION
DES PAYS DU COULOIR CENTRAL

- Ouagadougou, 16, 17, 18 Mai 1994 -

R A P P O R T F I N A L

JUIN 1994

TABLE DES MATIERES

I. Contexte de la Rencontre	2
II. Déroulement de la Rencontre	3
1. Présentation des rapports	4
1.1. Rapports nationaux	4
1.2. Note finale du Consultant CINERGIE	6
1.3. Rapport de synthèse régionale	6
2. Constitution des commissions	7
2.1. Commisssion N°1 : Suppression des entraves liées à la promotion des échanges	8
2.2. Commission N°2 : Politiques d'intégration sous régionale	14
III. ANNEXES	
Annexe N° 1	21
Communiqué Final	21bis
Motion de remerciements	24
Liste des participants	25
Annexe N°2	32
Discours	33
Rapports des commissions	41
Commission N°1 : Suppression des entraves	42
Commission N°2 :Politiques d'intégration sous régionale	53

I. CONTEXTE DE LA RENCONTRE

Le Séminaire Régional de Nouakchott, en Mars 1992, sur les circuits de commercialisation du bétail et de la viande dans les pays du sahel et de la Côte, organisé conjointement par le CILSS et la CEBV, en collaboration avec le Club du Sahel, a eu le mérite de mettre ensemble toutes les initiatives en cours dans la sous région et de dégager un plan d'action global pour la promotion du commerce du bétail en Afrique de l'Ouest. La mise en oeuvre de ce plan a été davantage précisée par le Plan d'action Banque Mondiale/USAID pour l'intégration régionale du commerce du bétail et de la viande, en ce qui concerne le couloir central (1991). Pour le suivi des mesures issues du séminaire de Nouakchott, il a été recommandé la mise en place dans les pays concernés de cadres de concertation comprenant les représentants de l'administration, du secteur privé, des ONG et des bailleurs de fonds intéressés. Ces cadres de concertation sont aujourd'hui opérationnels dans trois pays du couloir central (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali) où ils tentent de mettre en oeuvre un nouveau style de résolution des problèmes du secteur.

La présente Rencontre des Experts des cadres de concertation des pays du couloir central, organisée par le CILSS, à Ouagadougou, du 16 au 18 Mai 1994, avec l'appui de la CEBV, de l'Unité CINERGIE et de l'USAID avait pour objet de préparer la prochaine réunion des Ministres chargés de l'élevage des pays du Couloir central (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali). A cet effet, il s'agissait de faire le bilan des actions entreprises, de dégager un plan opérationnel identifiant l'ensemble des mesures à faire prendre au niveau politique pour promouvoir les échanges commerciaux des produits de l'élevage dans les pays du couloir central.

Etaient présentes ,les délégations :

- du Burkina Faso -
- de la République de Côte d'Ivoire
- de la République du Mali.

Elles comprenaient de hauts responsables des services chargés de l'élevage et de la production animale, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'élevage, du commerce, des transports, ainsi que les représentants des Chambres consulaires et le secteur privé.

Ont également participé aux travaux les Organisations Inter-Gouvernementales et Internationales suivantes:

- le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse au Sahel (**CILSS**)
- la Communauté Economique du Bétail et de la viande (**CEBV**)
- la Cellule internationale d'Etudes et de Recherches pour la Gestion de l'Information sur les Echanges de la Banque africaine de développement (**CINERGIE**)
- la Coopération canadienne
- et l' Agence de Développement International des Etats-Unis (**US- AID**)

II. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

La cérémonie d'ouverture a eu lieu dans la salle de conférence de la Caisse générale de péréquation, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Jean Paul SAVADOGO, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso, en présence de Madame CISSE Mariam Kaidhama SIDIBE Secrétaire Exécutif du Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Mr. ALOUA Moussa, Secrétaire Exécutif de la Communauté Economique du bétail et de la viande (CEBV), Steve REID, Représentant le Directeur de l' Agence Internationale pour le Développement des Etats Unis d'Amérique (USAID).

En ouvrant les travaux, le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso a mis l'accent sur les outils d'intégration que le CILSS offre à travers la rencontre des Experts. Pour lui, l'heure est à la qualité et à la rentabilité des transactions et à la recherche de la compétitivité des produits nationaux à l'exportation.

Mais auparavant, Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS, dans son intervention, a permis de découvrir le couloir central propice aux échanges des produits de l'élevage. La Côte d'Ivoire et le Ghana absorbent la quasi totalité des exportations du bétail du Burkina Faso et du Mali; en retour, les produits végétaux et marins sont exportés vers les deux pays sahéliens (Burkina Faso et Mali). En somme une véritable navette économique a été installée entre les pays du Sahel (enclavés) et ceux de la Côte , dira t-elle en substance. Elle a mis par ailleurs en exergue les outils dont disposent les trois pays : axes routiers acceptables, monnaie commune, même langue de travail, élevage important.. Ces acquis ne doivent cependant pas occulter les entraves à des échanges

harmonieux. Et pour conclure, elle dira qu'il est indispensable d'encourager la recherche de mécanismes et démarches opérationnels garantissant la prise en compte des inter- relations entre les différents segments de la sécurité alimentaire.

Le Président du cadre de concertation du Burkina Faso, quant à lui, en souhaitant la bienvenue à ses collègues des deux autres pays, dira tout l'honneur fait au Burkina en abritant cette rencontre.

Après la cérémonie d'ouverture, le bureau suivant a été mis en place :

Président : Burkina Faso (Dr. SITTA Barry)

Rapporteur Général : Côte d'Ivoire (Dr. Touré M. Pell)

Rapporteur Adjoint : Mali (Mr. Sangaré Modibo)

Après l'adoption de l'ordre du jour, le CILSS, à travers une brève introduction, est intervenu pour préciser les objectifs de la rencontre et souhaiter qu'en sortent des propositions concrètes à soumettre à l'approbation des Ministres chargés de l'élevage lors de leur prochaine réunion prévue courant Juin 1994.

La séance plénière qui s'en est suivie, a permis de faire la présentation des rapports nationaux, de la note finale du consultant CINERGIE et du rapport de synthèse régionale.

1. Présentation des rapports

1.1. Rapports nationaux

Chaque Etat a présenté son rapport national.

1.1.1. Burkina Faso

La délégation du Burkina Faso a rappelé l'importance de la place de l'élevage dans les recettes d'exportation et son rôle comme secteur important de l'économie nationale. Elle a ajouté que des actions ont été menées par les pouvoirs publics et les partenaires au développement pour la promotion des produits de l'élevage dans les pays du couloir central. Des acquis importants ont été obtenus, notamment : la simplification des procédures administratives, la réduction

sensible des postes de contrôle routier, la collecte et la diffusion des informations. Malgré ces efforts, des contraintes demeurent et sont liées à : l'inapplication effective sur le terrain des mesures prises, l'inorganisation des professionnels, le manque d'infrastructures et de moyens de transport, le manque d'appui technique, logistique au cadre national de concertation.

1.1.2. Côte d'Ivoire

La délégation ivoirienne a affirmé que la promotion des produits de l'élevage du couloir central répond à la préoccupation du Gouvernement ivoirien, compte tenu de l'importance stratégique du secteur Elevage et Pêche.

Les taux de couverture insuffisants, la précarité des systèmes d'approvisionnement imposent le recours à trois sources d'approvisionnement, la préférence étant donnée à l'approvisionnement au niveau sous régional.

Les mesures de politiques préconisées et engagées conduisent à des résultats prometteurs, telles que l'émergence et la participation des organisations professionnelles concernées, la mise en place du Bureau d'échanges et d'information.

La Côte d'Ivoire marque son intérêt pour la coordination des systèmes d'information au niveau national et sous régional, pour les mécanismes de partenariat et pour la mise en place d'une Bourse de frêt.

Au Plan de son approvisionnement, elle reste préoccupée par la **régularité d'un approvisionnement** avec des produits de bonne qualité à des prix compétitifs, à partir de ses pays fournisseurs, dont les capacités de production devraient être réévaluées pour tenir compte des besoins de consommation de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

1.1. 3. Mali

La délégation malienne a annoncé que l'arrêté interministériel N°93-3761/MDR-MEF/PLan du 22 Juin 1992 consacre la mise en place du comité national de concertation pour la promotion des échanges commerciaux des produits de l'élevage, conformément à l'esprit du séminaire régional de Nouakchott.

Le comité national de concertation a obtenu des résultats concrtes dans les domaines de l'organisation des professionnels, la simplificatio des procédures et la réduction des taxes , l'information. Sur la base des enseignements tirés de ce bilan, un programme de travail et les moyens requis pour son exécution a été élaboré. Ce programme couvre l'ensemble des domaines définis à Nouakchott.

Les objectifs visés, les actions à mener ainsi qu'un budget ont été précisés. La délégation malienne a informé la rencontre de la tenue à Ségou, à l'initiative des opérateurs économiques de Ségou, d'un forum sous régional. Celui ci financé par le projet APEX a regroupé les opérateurs économiques et l'administration du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Sénégal et du Mali. Les thèmes abordés sont : le partenariat, le convoyage-Transport, l'organisation des professionnels, le financement, la problématique de la viande extra-africaine.

1.2. Note finale du Consultant CINERGIE

Cette note a été présenté par son auteur, Dr. Oumar Ba. Après avoir rappelé le contour originel du couloir central dans le cadre des sous espaces régionaux identifiés par les études du CILSS/ Club du Sahel, la note du Consultant CINERGIE définit le contour actuel du couloir central reduit aux trois pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali).

Un rappel de nombreuses études, reflexions initiées dans le domaine de la commercialisation du bétail et de la viande depuis ces 25 dernières années, ainsi que le nombreuses rencontres de validation et d'évaluation des acquis pour éclairer le débat sur ce qui a déjà été fait.

Après une hierarchisation des contraintes identifiées par l'étude de J. Holtzman et N. Kulibaba par catégories d'actions à mener par les Etats et leurs partenaires au développement, le consultant a analysé les constats faits au niveau des Etas de manière critique pour permettre aux décideurs politiques de prendre des directives susceptibles de relancer la dynamique de commerce du bétail pour jeter les bases d'une intégration régionale.

Des propositions d'un schéma de travail pour les court et moyen termes de manière à mettre en place une coopération inter-Etats devant déboucher sur la création d'un véritable marché commun de la viande dans le couloir central ont été faites.

1.3. Rapport de synthèse régionale

Ce rapport, élaboré par une équipe régionale (CILSS, CEBV, Consultant CINERGIE, Consultants USAID), a été présenté par Dr. Seydou SIDIBE (CILSS). Il comprend : (i) une première partie qui fait le bilan des activités entreprises au niveau de chacun des trois pays, les perspectives et les recommandations ; (ii) une deuxième partie qui est un guide aux débats.

Il identifie les différents obstacles qui entravent encore les échanges du bétail dans la sous région et les moyens à mettre en oeuvre pour surmonter ces obstacles, en vue de relever les défis d'un marché sous régional du bétail et de la viande autosuffisant face aux viandes extra-africaines subventionnées.

Les différents documents présentés ont fait l'objet de débats. Il ressort de ces débats les constats suivants:

- la flambée des prix du bétail sahélien (30 à 70 % de hausse) due à la rareté dudit bétail
- la bonne organisation des ressortissants du BF en territoire ivoirien leur permettant de réagir promptement aux aléas de l'offre et de la demande de Port Bouet (60 % des apports)
- la faible performance des opérateurs Maliens pour satisfaire la demande ivoirienne. Ceci semble du à la mauvaise organisation des ressortissants maliens sur le marché ivoirien qui, contrairement aux BurkinaBé ne répercutent pas l'information sur les principaux marchés à bétail du Mali (28 % des apports).
- les inquiétudes de la partie ivoirienne face à la capacité d'approvisionnement des fournisseurs sahéliens et à la déviation d'une partie de l'offre vers le Ghana devenu plus attrayant depuis la dévaluation du F CFA survenue en Janvier 1994.
- la pénurie de bétail et de viande en Côte d'Ivoire préjudiciable au contexte socio-politique ivoirien. Le report de la consommation sur les produits de la pêche et l'ouverture de la chasse en Côte d'Ivoire sont des éléments à prendre en compte. Toutefois il se dégage la nécessité de trouver des solutions concrètes à l'approvisionnement régulier d'Abidjan à des prix acceptables.
- le paradoxe dans l'équation ivoirienne : départ massif d'animaux du Burkina et du Mali vers la Côte d'Ivoire d'une part et d'autre part persistance d'une pénurie sur le marché terminal d'Abidjan, ce qui semble être à l'origine de la surenchère des prix du bétail et des prix de gros de la viande dans tous les trois pays.

2. Constitution des commissions

Après la présentation des différents rapports et le débat qui s'en est suivi, deux commissions de travail ont été constituées :

Commission N° 1 : Suppression des entraves liées à la promotion des échanges
Commission N° 2 : Politiques d'intégration sous régionale

2.1. Commission N° 1 : Suppression des entraves liées à la promotion des échanges

Cette Commission a étudié les différentes entraves liées à la fiscalité , aux procédures du commerce extérieur et des Douanes, aux transports et infrastructures, au transit, au financement.

2.1.1. Fiscalité, Procédures du commerce extérieur et des douanes

2.1.1.1. Fiscalité

Des efforts louables ont été faits dans les trois pays du couloir central en matière d'allègements fiscaux voire suppression pure et simple des droits et taxes à l'exportation et à l'importation du bétail sahélien. Cependant,

- les lois, règlementations et décisions ne font pas toujours l'objet d'une application réelle sur le terra*in.Ceci tient à l'insuffisance de l'information en direction des opérateurs économiques et aussi des agents de l'administration qui ne font pas toujours l'objet de contrôle et sanctions.
- les contraintes financières, aggravées par les critères de réalisation financières PAS (recettes) amènent souvent les services fiscaux à récupérer par d'autres canaux le manque à gagner résultant des suppressions ou allègements fiscaux.

Eu égard à ces faits, la commission recommande :

- d'engager une campagne d'information et de sensibilisation en direction des opérateurs économiques sur l'ensemble des reformes intervenues: publications, media-écrits et audiovisuel, rencontres avec les associations professionnelles et chambres consulaires, etc...
- de renforcer les systèmes de suivi de contrôle et de sanctions à l'intérieur des services administratifs.
- d'instituer ou s'ils existent réanimer les systèmes de recours (bureaux de reclamation en autres formules) à l'intention des opérateurs.

2.1.1.2 Procédures et formalités du commerce extérieur

D'une façon générale, et malgré les progrès enregistrés en matière d'allègement des procédures, la reflexion n'a pas été approfondie sur l'adéquation globale du système et le bien fondé de l'ensemble des mesures ou de leurs modalités d'application par rapport aux nouvelles réalités du commerce du bétail et de l'environnement macro-économique (création de l'UEMOA, dévaluation du franc CFA). La domiciliation bancaire, imposée par les règles de l'UMOA a été détournée de son objectif et devient une simple contrainte administrative supplémentaire assortie du paiement de frais y afférant sans contrepartie de la prestation de services correspondants.

Les progrès en matière de procédures du commerce restent insuffisants quant à leur impact s'ils ne sont pas suivis de progrès au niveau des autres contraintes administratives en particulier en matière douanière, de transport et de transit en vue d'obtenir un allègement global de l'ensemble des formalités administratives.

La commission recommande :

-Poursuivre les expériences de décentralisation en matière de guichet unique et réaliser l'adéquation avec les besoins du commerce au bétail.

-Engager des réflexions et redéfinir la terminologie "domiciliation bancaire" au sein des cadres de concertation et en saisir les services nationaux concernés et la BCEAO par leur intermédiaire.

-Renforcer la coopération douanière sur la base des tests pertinents de la CEAO/UEMOA et des conventions administratives bilatérales. L'objectif serait de poursuivre et de renforcer les expériences des bureaux mixtes afin d'évoluer vers un concept de BUREAUX UNIQUES JUMELES inter-Etats de formalités douanières et du transit.

2.1.2. Transit, Transports et Infrastructure

Malgré l'impact positif des sociétés de convoyage sur la fluidité du trafic et la réduction des taxes, leur existence légale a cependant été contestée par les professionnels et la tendance qui s'est dégagée est de de faire en sorte que le convoyage soit une activité intégrante des organisations professionnelles.

2.1.2.1. Transit

La Côte d'Ivoire a règlementé depuis le 1er janvier 1994 le convoyage à pied ,du bétail sahélien sur son territoire en limitant la période de tolérance de ce transit à la période du 1er janvier au 30 avril et en fixant les couloirs de transhumance, en vue de protéger ses récoltes et son environnement.

Si la mesure reste globalement positive car elle permet de protéger un environnement qui connaît des risques de dégradation , incite à une modernisation des échanges de bétail et permet des gains sur la qualité, elle suppose toutefois que les mesures soient prises au niveau des pays exportateurs en vue d'améliorer et adapter les capacités de transport en conséquence.

Le transit du bétail du Mali à travers le Burkina-Faso pose encore de nombreux problèmes.

La réglementation du transit via le Burkina-Faso n'est pas toujours respectée par les exportateurs ou "les conducteurs de troupeaux" maliens qui se plaignent en retour des taxes jugées trop lourdes et arbitraires qu'ils doivent acquitter pour le transit à travers le territoire du Burkina-Faso.

La réduction spectaculaire des postes de contrôle officiels sur le trajet enregistrée comme un résultat éminemment positif n'empêche pas cependant les contrôles "intempestifs" par les brigades mobiles autorisées par la réglementation.

La commission recommande la mise en place d'actions de suivi et contrôle aux trois niveaux suivants :

- des opérateurs économiques, exportateurs, transitaires, et syndicats de transporteurs qui doivent s'organiser au plan national et inter-Etats pour défendre eux mêmes leurs intérêts.
- des directions des principaux services administratifs concernés qui ont le devoir de vérifier la manière dont les agents appliquent la réglementation et des instructions.
- des autorités politiques qui peuvent exercer un contrôle extérieur, instituer des voies de recours et d'arbitrage et éventuellement faire appliquer des sanctions équitables et dissuasives, au niveau des opérateurs et à celui des agents de l'Administration.

2.1.2.2. *Transports*

Le bétail, qui peut être considéré comme un produit pauvre compte tenu de la valeur comparativement plus faible d'une cargaison par rapport aux principaux produits concurrents (coton, café, cacao, produits manufacturés) et en plus encombrant et à risque, est fortement concurrencé par celui des autres produits. D'où la préférence des transporteurs pour le café, le cacao et le coton lorsque la campagne de ces produits bat son plein, ce qui renchérira les coûts de transport.

Les problèmes techniques spécifiques au transport du bétail ne sont toujours pas résolus. Il s'agit principalement:

- de l'adaptation des camions et wagons en bœtaillères en vue de permettre le chargement du maximum de têtes.
- de la capacité de reconversion rapide des aménagements ou du moyen de transport pour permettre le chargement d'une autre marchandise au retour.
- des contraintes d'entretien de la marchandise (alimentation et eau) qui deviennent proportionnellement plus importantes avec l'allongement de la durée du trajet à la différence des marchandises non vivantes.
- du coût des aménagements complémentaires requis et de la rentabilité de cet investissement pour le transporteur ou l'opérateur.
- le caractère hautement périssable de la "marchandise", le niveau des pertes enregistrées durant le transport puis sur la qualité du bétail à la vente plaident pour la promotion et la généralisation d'un système d'assurances.

La commission recommande de :

- Faciliter et encourager la création d'une bourse de frêt inter-Etats pour le bétail.
- Adapter les camions et wagons aux contraintes du transport du bétail et du frêt retour. Ceci relève à la fois de l'initiative des transporteurs en liaison avec les artisans/garagistes et professionnels et de l'appui qui peut leur être apporté en matière de recherche/promotion par l'Etat.(Fonds de garantie TRIE).
Cette question devrait être approfondie par les Etats à travers les cadres de concertation avec une implication effective des différentes composantes du secteur privé.

Les cadres de concertation pourraient prendre l'initiative d'approcher les services chargés des transports dans le cadre des travaux entrepris depuis 1993, par les Ministres chargés des transports ainsi que les services chargés du commerce extérieur et des douanes, et les professionnels concernés en vue de définir les mesures à prendre, aux plans national et sous-régional pour faciliter le transport du bétail, en particulier:

- le problème de l'assurance sur le bétail,
 - la coordination des procédures.
- Compte tenu des spécificités du commerce du bétail et de l'enjeu national et sous-régional que représente l'intensification des échanges au niveau des 3 pays face à la concurrence internationale, une dérogation aux règles de répartition et de gestion du frêt routier inter Etat pourrait être envisagée afin de tirer le meilleur profit des retours à vide.

3. INFRASTRUCTURES

ABATTOIRS

L'abattoir d'Abidjan vers lequel sont drainés des quantités importantes d'animaux en provenance de l'intérieur de la Côte d'Ivoire et des pays sahéliens ne remplit pas les normes d'un abattoir requis, compte tenu de la vétusté de son équipement.

La commission recommande fortement la réhabilitation des abattoirs frigorifiques des pays sahéliens du couloir central de même que la consolidation des capacités de stockage de leurs chambres froides.

POSTES DE CONTROLE

La notion de poste de contrôle comporte dans la réalité plusieurs types de contrôle souvent juxtaposés en un même point. Les efforts de facilitation menés jusqu'ici ont porté principalement sur les contrôles routiers et mobiles. Les contrôles de police relèvent de la souveraineté des Etats mais devraient se trouver facilités par les principes de libre circulation des personnes et des biens en vigueur au sein de la CEDEAO. Les contrôles douaniers ont un objectif essentiellement statistique depuis la suppression des taxes à l'exportation.

La commission recommande que :

- l'effort de reduction des postes de contrôle au niveau de chaque pays soit prolongé et amplifié par une action au niveau sous régional visant à jumeler les postes de contrôle de part et d'autre des frontières et à regrouper l'ensemble des contrôles dans les postes jumelés

- cette action soit menée parallèlement aux mesures d'incitation des auxiliaires du commerce du bétail à se regrouper pour mieux coordonner leurs activités dans le cadre d'un véritable partenariat dépassant les frontières nationales.

III. FINANCEMENT DU SECTEUR

- Pour les banques, l'insuffisance de garanties de la majorité des clients, le niveau des risques dans le secteur et les expériences malheureuses enregistrées ne permet pas de sécuriser les opérations dans le secteur.
- Pour les opérateurs:
 - Les crédits sont difficiles à obtenir et les conditions draconiennes
 - Les taux d'intérêts sont excessifs en particulier pour le financement de la commercialisation et de l'exportation (taux de 10 à 20% par an).
 - Les délais de transfert (3 à 4 semaines) sont excessifs au niveau d'un même réseau bancaire
 - Le coût du transfert (environ 2% du montant des opérations) est jugé arbitrairement élevé
 - La coordination entre les banques laisse à désirer: le paiement de chèque de voyages est parfois rejeté par la banque receptrice.
- D'une façon générale le climat de méfiance réciproque entre les banques et les marchands de bétail, en particulier les exportateurs et acheteurs traditionnel bloque les perspectives de développement d'intervention bancaire et partant d'intensification des échanges.
 - Les banques ne disposent pas d'informations et d'expertise suffisantes sur ce marché dont elles ne maîtrisent la complexité. Leurs réserves quant au financement du secteur tiennent non seulement à ces lacunes, mais aussi aux risques liés à un marché sujet à de fortes fluctuations des prix et quantités et à la situation des principaux acteurs (marchands traditionnels et petites entreprises nouvelles de jeunes diplômés).

La commission recommande :

Compte tenu du rôle du financement dans l'objet d'intensification des échanges et de la nécessité de répondre rapidement à l'accroissement de la demande ivoirienne suite à la récente dévaluation du franc CFA, il devient impératif d'agir, pour rompre le cercle vicieux de méfiance qui marginalise ce secteur dans les activités des banques, selon les modalités suivantes :

- Multiplier les rencontres de concertation entre professionnels du secteur et les milieux bancaires, en présence des services administratifs qui peuvent jouer un rôle important pour le rétablissement de la confiance entre ces deux groupes d'acteurs.

Ces rencontres devront permettre de procéder au recensement et à d'évaluation des principales contraintes à une intervention accrue des banques dans le commerce du bétail.

- Réaliser des études de courte durée en vue de clarifier la problématique du financement du secteur dans toutes ses nuances, et la factibilité de fonds mutualistes de garantie susceptible de promouvoir l'intervention des banques dans le secteur et le moderniser (ref : Etude sur le Fonds de garantie communautaire du centre de commerce international de Génève 1992)
- Organiser une rencontre sous-régionale sous l'égide de la BCEAO/UEMOA avec la participation des banques agricoles et commerciales intéressées de la sous/région, les chambres consulaires, les Associations Professionnelles, et les principaux services administratifs concernés.

2.2. Commission N° 2 : Politiques d'intégration sous régionale

Cette commission a analysé les questions liées à l'organisation des professionnels, aux systèmes d'information et aux politiques régionales.

A l'issue des débats, elle a abouti aux conclusions suivantes:

I. Systèmes d'information

Les systèmes d'information doivent viser un double objectif :

- fournir aux Etats un instrument pour la planification de l'offre et de la demande
- fournir aux opérateurs une information adéquate sur la prise de décisions .

A cet effet, la commission a noté les résultats positifs enregistrés au niveau national ainsi que l'harmonisation des systèmes d'information entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Cependant, elle a noté un certain nombre d'insuffisances concernant notamment :

- l'harmonisation des systèmes d'information entre les trois pays
- les difficultés liées aux charges financières induites
- les coûts élevés d'une diffusion de l'information par les médias
- l'engagement insuffisant des opérateurs économiques dans la gestion des systèmes d'information

La commission recommande :

1.1. la mise en place au plan national dans les trois pays d'un réseau performant de collecte des données statistiques et de l'information commerciale en s'appuyant sur les structures existantes et en collaboration avec les opérateurs économiques

1.2. la mise en place à court terme par l'Etat et les partenaires extérieurs de moyens adéquats de financement des coûts de collecte, d'analyse et de diffusion des informations statistiques et commerciales ainsi que d'un système de contrôle, de suivi et d'évaluation de l'utilisation de ces informations.

1.3. la prise en charge progressive à court et moyen terme des coûts de fonctionnement de systèmes d'information commerciale (collecte, traitement et diffusion) par les seuls opérateurs privés conformément aux résolutions du forum de Ségou tenu du 21 au 26 Avril 1994.

1.4. l'installation d'enquêteurs aux postes frontaliers en vue d'un meilleur regroupement des données statistiques

1.5. la centralisation au niveau national de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information commerciale et statistique en matière de bétail

1.6. la mise en oeuvre d'un observatoire régional pour les échanges de bétail-viande sous forme d'une cellule légère chargée d'harmoniser, coordonner, centraliser et diffuser l'information statistique et économique au niveau des trois pays.

1.7. l'élaboration d'une stratégie de modernisation du système de vente pour évoluer vers un formation des prix au Kg vif à partir de la systématisation de la pesée des animaux.

II. Organisation des professionnels

La commission a fait le constat des difficultés rencontrées dans l'organisation des opérateurs du secteur traditionnel et dans la codification des professions et rappelle que l'organisation des professionnels émane de la double responsabilité de l'Etat et des opérateurs économiques eux-mêmes.

La commission recommande à cet effet :

Au niveau des Etats

a) l'identification des différents acteurs de la filière et la reconnaissance juridique des organisations représentatives

b) la création d'un cadre réglementaire et un environnement propices à l'exercice des activités économiques et commerciales et au regroupement des professionnels de la filière bétail-viande

c) la mise en œuvre des mesures incitatives nécessaires (financières, services d'appui, etc..) pour améliorer l'organisation des professionnels.

Au niveau des professionnels

a) de s'organiser eux-mêmes en fonction de leurs intérêts communs

b) de veiller à la représentativité de leurs associations et syndicats en vue d'un dialogue constructif avec l'Etat

c) d'animer et coordonner les activités de leurs membres au plan national et sous régional

Au niveau sous régional

a) multiplication des rencontres entre les structures publiques et les organisations professionnelles de chaque pays en vue d'échanger les expériences et de renforcer la coopération interétatique et le partenariat

b) mise en place progressive de réseaux de solidarité et de partenariat au niveau de chaque Etat, puis sous régional en vue de consolider les objectifs d'intégration régionale

Au niveau des partenaires extérieurs

a) l'appui aux Etats et Organisations des professionnels pour le financement des charges induites pour l'organisation et l'intégration des professionnels

La rencontre a également examiné les problèmes relatifs aux cadres de concertation, et convenu des mesures à prendre en vue de les dynamiser, d'en améliorer le fonctionnement et d'arriver à une meilleure harmonisation, en tenant compte des spécificités propres à chaque Etat.

La rencontre recommande que :

a) Les conditions de création et d'organisation des cadres de concertation y compris l'ouverture nécessaire à de nouvelles compétences soient laissées à l'entière souveraineté des Etats.

b) Toutefois une harmonisation est nécessaire au niveau des Etats dans leurs démarches visant à la formalisation juridique desdits cadres de concertation.

c) Les autorités de chaque Etat doivent impliquer systématiquement les cadres de concertation pour toute question de coopération ou d'intégration sous régionale concernant le commerce du bétail et de la viande.

d) Ayant adopté des programmes de travail concertés entre les différents cadres des pays concernés, entreprendre des efforts de mobilisation des ressources appropriées (humaines, techniques, financières,...) auprès des administrations nationales, des opérations économiques et des partenaires au développement.

- e) Au niveau des Etats, le point soit fait périodiquement de l'ensemble des initiatives réalisées ou en cours en matière d'intégration et de coordination sous régionale en vue d'assurer une bonne information des parties.
- f) Les relations entre les différents cadres nationaux par des rencontres périodiques soient renforcées par la mise à disposition effective de moyens de communication permanent et d'envergure régionale.
- g) La coordination des cadres nationaux soit assurée par une structure régionale sous l'autorité de la réunion des Ministres du couloir central élargi. Cette structure cherchera des voies et moyens auprès des Etats, des opérations privés, des partenaires au développement et des organismes privés en vue d' assurer son bon fonctionnement.
- h) L'harmonisation et la coordination avec l'ensemble des autres initiatives d'intégration concernant la commercialisation des produits de l'élevage et de l'Agriculture, soit assuré par cette structure sous régionale que la prochaine rencontre des Ministres du couloir central désignera.

III. Modernisation du secteur du bétail et de la viande

- 1°) Le système actuel de vente et d'information commerciale basé sur les prix unitaires des animaux est à la base de nombreux contentieux dans le commerce du bétail.
- 2°) Ce système ne favorise ni la transparence dans les échanges ni la collecte d'informations fiables permettant une meilleure planification de l'adéquation offre/demande et une harmonisation des politiques des Etats.
- 3°) Les efforts antérieurs de modernisation menés au niveau de chaque Etat de la CEAO et de la CEBV se sont heurtés malgré les investissements importants qui ont été réalisés, au refus des opérateurs traditionnels de la vente au poids.
- 4°) Le nouveau contexte du marché du bétail et de la viande qui se caractérise principalement par la concurrence des viandes extra-africaines subventionnées, l'émergence d'opérateurs économiques modernes à différents niveaux de la filière (production, commercialisation, échanges extérieurs), et plus récemment la dévaluation du Franc CFA, oblige à dynamiser les efforts de modernisation du marché du bétail et en particulier la systématisation de la pesée des bêtes et des systèmes de vente et d'information au kilogramme vif ou carcasse dans les transactions inter Etats.

- 5°) La récente dévaluation du Franc CFA et l'une de ses conséquences principales, à savoir l'augmentation de la demande du bétail et de la viande du Sahel, pose le défi de la modernisation et de la dynamisation des filières d'importation/exportation dans la sous-région pour répondre efficacement à cette demande sous peine d'aléas à deux niveaux :
1. développement à nouveau des importations de viandes extra-africaines nonobstant les mesures administratives en cours qui les prohibent ;
 2. le changement du mode de consommation : réouverture de la chasse en Côte-d'Ivoire, tendances déjà perceptibles vers les poissons congelés.
- 6°) Cette modernisation du marché du bétail et de la viande implique cependant des investissements initiaux importants pour l'installation d'instruments de pesée dans les différents marchés d'exportation, d'importation et éventuellement aux frontières et une vaste campagne de formation et de sensibilisation en direction des opérateurs économiques.

La commission recommande

1. De procéder dans les meilleurs délais à l'élaboration d'une stratégie de modernisation du marché du bétail et de la viande basée sur une contractualisation des marchés pour assurer **la régularité de l'approvisionnement** (systèmes de vente et d'information commerciale basés sur des prix au kilogramme en carcasse ainsi que sur la généralisation des systèmes de pesée des animaux dans les marchés d'exportation, d'importation et autres points stratégiques).
2. De prendre en compte dans l'élaboration de cette stratégie, les leçons tirées de l'échec des expériences précédentes, les causes de la réticence des opérateurs du secteur traditionnel, le rôle des Associations ou Syndicats professionnels et celui des opérateurs modernes qui émergent sur le marché.
3. De solliciter l'appui des partenaires extérieurs pour la modernisation du marché du bétail et de la viande.

IV. Elargissement du couloir central au Ghana et au Togo

- 1°) La réunion a constaté que la réalité de la dynamique des échanges de bétail dans la sous-région porte à l'heure actuelle et surtout depuis la dévaluation du Franc CFA de Janvier 1994, sur un espace comprenant le Ghana et la Togo en plus des trois Etats initiaux.
- 2°) Aucune politique d'échange des produits de l'élevage ne peut être efficiente si elle n'inclut le Ghana et le Togo tous deux déficitaires en cheptel et en viande.
- 3°) Une politique de promotion des échanges de bétail et de viande ne saurait en outre être efficiente si elle ne s'intègre pas dans la réalité des réseaux marchands et ne prend pas en compte les produits faisant l'objet de fret retour.

La commission recommande

1. L'élargissement du couloir central au Ghana et au Togo et la prise en compte de la problématique du fret retour dans le cadres des échanges.

V. Institutionnalisation de la réunion ministérielle du couloir central

- 1°) La réunion a fait le constat qu'aucune des Organisations Intergouvernementales actuelles ne correspond à l'espace géographique du couloir central.
La CEBV ne comprend ni le Mali ni le Ghana.
La CEAO/UEMOA ne comprend pas le Ghana.
- 2°) La CEDEAO constitue par ailleurs un espace trop large avec d'autres objectifs plus prioritaires pour une prise en charge efficace de la stratégie de dynamisation des échanges dans le couloir central élargi.
- 3°) La réunion a également constaté la duplication de certaines initiatives dans la sous-région.
- 4°) Les Ministres des Transports des trois pays du couloir central originel ont montré l'exemple en institutionnalisant depuis l'année 1993 les rencontres

ministérielles et d'experts pour la facilitation des transports et du transit dans leur sous-région.

La commission recommande

1. L'institutionnalisation de la réunion des Ministres chargés de l'Elevage ou des Ressources Animales des pays du couloir central élargi au Ghana et au Togo en vue d'assurer l'harmonisation, la coordination et le suivi du programme d'action pour la dynamisation des échanges des produits de l'élevage.
2. De coordonner leur action avec les autres initiatives en cours, telles que la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (CMAAOC) et avec celle des Ministres chargés des Transports et du Commerce.

A N N E X E N° 1

COMMUNIQUE FINAL

1. Du **16 au 18 mai 1994**, s'est tenue dans la salle de conférence de la Caisse Générale de Péréquation la 3ème rencontre régionale des Experts des cadres de concertation des pays membres du couloir central pour la promotion des échanges des produits de l'élevage , en vue de la préparation de la réunion des Ministres chargés de l'Elevage prévue en juin 1994.

2. Etaient présentes ,les délégations :

- du BURKINA FASO
- de la République de COTE D'IVOIRE
- de la République du MALI.

Elles comprenaient de hauts responsables des services chargés de l'élevage et de la production animale, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'élevage, du commerce, des transports, ainsi que les représentants des Chambres consulaires et le secteur privé.

3. Ont également participé aux travaux les organisations inter-gouvernementales et internationales suivantes:

- le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse au Sahel (**CILSS**)
 - la Communauté Economique du Bétail et de la viande (**CEBV**)
 - la Cellule internationale d'Etudes et de Recherches pour la Gestion de l'Information sur les Echanges de la Banque africaine de développement (**CINERGIE**)
 - la Coopération canadienne
 - et l' Agence de Développement International des Etats-Unis (**US- AID**).

4. La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul SAWADOGO** , Ministre de l'Agriculture et des Ressources animales du BURKINA FASO, en présence de Madame **CISSE Mariam Kaidhama SIDIBE**, Secrétaire Exécutif du CILSS et de Messieurs **ALOUA Moussa** , Secrétaire exécutif de la CEBV et **Steve REID**, représentant l'US- AID . Les travaux ont été présidés par Mr. BARRY Sitta (Burkina Faso) avec comme rapporteur général Mr. TOURE M. Pell (Côte d'Ivoire).

5. La rencontre a fait le point sur la situation du marché du bétail et de la viande dans la sous-région et sur l'exécution du plan d'action sur la promotion des échanges des produits de l'élevage dans les pays du couloir central.

Les Experts ont examiné les divers documents et rapports qui leur ont été soumis :

- les communications des cadres nationaux de concertation ,
- le rapport du Consultant CINERGIE,
- et le rapport de synthèse régionale.

Ils ont analysé les différents obstacles qui entravent encore les échanges du bétail dans la sous-région et les moyens à mettre en oeuvre pour surmonter ces obstacles, en vue de relever les défis d'un marché sous-régional du bétail et de la viande autosuffisant face aux viandes extra-africaines subventionnées.

6. Les travaux ont été répartis entre deux Commissions:

Commission N° 1 : Suppression des entraves liées à la promotion des échanges

Commission N° 2 : Politiques d'intégration régionale.

La Commission N°1 a étudié les différentes entraves liées aux procédures du commerce et de Douanes , à la fiscalité, aux transports, au transit , au financement et aux infrastructures.

La Commission N°2 a analysé les questions liées à l'organisation des professionnels, aux systèmes d'information et aux politiques régionales.

La rencontre a également examiné les problèmes relatifs aux cadres de concertation, et convenu des mesures à prendre en vue de les dynamiser et d'en améliorer le fonctionnement et d'arriver à une meilleure harmonisation, en tenant compte des spécificités propres à chaque Etat.

7. A l'issue des travaux, les participants à la rencontre ont adopté le rapport de synthèse régionale comme document de travail enrichi par les communications des cadres nationaux et les débats au sein des commissions et de la plénière.

Ils ont pris acte du rapport du Consultant CINERGIE. Des réserves ont été exprimées sur une partie du document et feront l'objet d'observations écrites avant la rencontre des Ministres.

Le rapport de synthèse amendé sera soumis comme document de travail pour la Réunion des Ministres prévue pour le mois de Juin 1994 à ABIDJAN.

8. Les opérateurs économiques des trois pays ont convenu d'organiser une rencontre de concertation à Abidjan en vue de concrétiser certaines recommandations faites au forum de Ségou dans le cadre du partenariat et d'en rendre compte à la rencontre des Ministres.

9. Les principales **recommandations** portent sur :

- les mesures à prendre pour supprimer les entraves et faciliter les échanges,
- le renforcement du dialogue et de la concertation entre l'Administration et le secteur privé,
- le développement d'un véritable partenariat entre les professionnels des trois pays et une meilleure organisation de ces professionnels,
- l'élargissement de l'espace du couloir central au GHANA et au TOGO et de son champ d'application aux produits susceptibles d'être exportés par les pays importateurs de bétail et de viandes,
- la mise en place d'un observatoire et d'un système régional d'information ,
- les incitations à la modernisation de la filière bétail- viandes,
- la mise en place d'une bourse de frêt et la promotion de Foires inter-régionales
- la promotion de bureaux frontaliers jumelés et de sociétés privées transnationales dans le cadre du partenariat.
- Les mesures pour assurer la dynamisation des cadres de concertation.

10. La Délégation ivoirienne a fait une Déclaration pour réaffirmer son intérêt au renforcement des relations privilégiées avec le BURKINA FASO et le MALI dans le secteur du bétail et de la viande.

11. Les Délégations du BURKINA FASO et du MALI ont déclaré qu'elles prendront toutes les mesures nécessaires pour répondre aux besoins de la COTE d'IVOIRE en bétail et viande.

12. Une motion de remerciements a été adressée, d'une part aux autorités Burkinabé et d'autre part aux structures qui ont facilité la préparation et l'organisation de la présente rencontre par toutes les délégations.

FAIT A OUAGADOUGOU LE 18 MAI 1994.

LA REUNION

MOTION DE REMERCIEMENTS

1. Les délégations des Républiques de COTE-D'IVOIRE et du MALI adressent leurs remerciements aux Autorités du BURKINA FASO pour l'hospitalité dont ils ont fait l'objet pendant leur séjour à OUAGADOUGOU, et pour l'excellente organisation des travaux de la Troisième Rencontre des Experts des Pays du Couloir Central.
2. Les délégations du BURKINA FASO, de la République de COTE-D'IVOIRE et de la République du MALI adressent au CILSS leurs félicitations pour la contribution précieuse que cette Institution a apporté à la préparation et à l'organisation de leur rencontre.

Elles remercient l'USAID pour son appui constant au Programme ainsi que la CEBV pour sa contribution technique d'une part, la Cellule CINERGIE pour sa participation à la rencontre des experts et son appui pour la préparation de la Réunion des Ministres prévue à Abidjan en Juin 1994 d'autre part.

Ouagadougou, le 18 Mai 1994

LA REUNION

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

BURKINA FASO

Dr. BARRY Sitta
Ministère Agriculture et Ressources Animales
01 BP. 4630
Tél. 31 06 93
Fax 30 85 12
OUAGADOUGOU 01

Dr. MALGOUBRI Mathieu
Direction de la Production et des Industries Animales
01 BP. 4630
Tél. 31 06 93
Fax 30 85 12
OUAGADOUGOU 01

KERE Bonaventure Issaka
Union Nationale des Transporteurs
Routiers du Burkina (UNTB)
TENKODOGO (Boulgou)

DRABO K. Marius
Exportateur Bétail (Mouhoun)
(SOCIBV)
DEDOUGOU (Mouhoun)

IDO Bassou
Directeur Abattoir
Tél. 98 09 85
BOBO DIOULASSO (Houet)

Dr. NEBIE Clément Victor
Directeur Abattoir Frigorifique
Tél 30 01 28
Ouagadougou

TRAORE Ibrahim
Syndicat des Transporteurs
BOBO DIOULASSO (Houet)

El Hadj Abdul Karim BOKOUM
Président de l'Association des Eleveurs
et Exportateurs de Bétail du Burkina
BP. 8011
Tél. 31 50 13
Ouagadougou / Bobo Dioulasso

ZONGO Florence
Chambre de Commerce du Burkina
BP. 502
Tél. 30 61 14/15 OUAGADOUGOU

TIERE Béni André
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de Mines
BP. 517
Tél. 30 73 07
OUAGADOUGOU

PARE Nazaire
Office National du Commerce Extérieur
01 BP. 389
Tél. 30 62 24 et 31 13 00
Télex 5258 BF
Fax 31 14 69 BF
OUAGADOUGOU 01

NITIEMA Marie Bernard
03 BP 7021
Tél. 30 79 03
OUAGADOUGOU 03

RAMDE Tinga
Opérateur économique
KOUPELA (Kouritenga)

COTE D'IVOIRE

SYLLA Bangaly
O1 BP 3192
Tél. 39 42 50
ABIDJAN

SYLLA Bakary
Vice Président Syndicat National des Transporteurs
Terrestres de Côte-d'Ivoire (SYNTTCI)
Tél. 37 73 35 ou 37 77 48
10 BP 979
ABIDJAN 10

SYLLA Ibrahim
Président SYNCOBV/CI
16 BP 48
Tél. 26 04 88
ABIDJAN 16

MEITE Zoumana
Directeur des Abattoirs d'Abidjan
BP. 24
ABIDJAN
Tél 27 81 48 - 27 78 09

AKANFE Massoudi
Président des Bouchers (KOUAMASSI)
10 BP. 1301 Tél 36 15 85
ABIDJAN 10

TRAORE Adama
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
BP. V 84 Tél. 22 69 77 Fax 22 45 33
ABIDJAN

Toure M. Pell
Direction des Productions d'Elevage
Bureau des Echanges
BP. V 84
Tél. 22 69 77 Fax 22 45 33
ABIDJAN

MALI

Amadou M. NIANGADO
Chambre de Commerce du Mali
BP. 46
Tél. (223) 22 50 36/96 45
Fax (223) 22 21 20
République du Mali

Mme KONARE Nafissatou GUINDO
Directeur National Adjoint
DNAE
BP. 201
Tél. 22 57 20
Fax 22 80 46
BAMAKO

Dr. Mantalla COULIBALY
PDG Abattoir Frigorifique
BP. 356
Tél. 22 24 47
BAMAKO

NIANGADO Amadou Ali
BP. 1717 - Tél. 23 01 27 - Fax 22 25 98 BAMAKO
BP. 23 - Tél. 32 04 35 SEGOU

SANGARE Modibo
D.G. OMBEVI BP. 1382
Tél. 22 38 58 et 22 49 79
Télex 25 34 MG
BAMAKO - Rép. du Mali

SOW Hamadoun
Conseiller Technique Ministère
Développement Rural et Environnement
Tél 22 34 36/22 27 89
Fax (223) 22 02 95
BAMAKO

Mamoudou Bila TRAORE
Transporteur à Mopti Mali
B 83 - L 430 230 Mopti

APEX/USAID

GUINDO Ousmane
Coordinateur Technique du Projet APEX
s/c USAID Mali BP. 34
Tél. 23 06 55 et 23 06 56
Fax 23 06 56
BAMAKO

COOPERATION CANADIENNE

N'DEJURU Emile
Directeur Programme
Micro-Réalisation (PRM) Phase III
BP 2013 Tél 31 00 80 Fax 30 04 13
OUAGADOUGOU

GUIRE Véronique
Micro-Réalisation (PRM) Phase III
BP 2013 Tél 31 00 80 Fax 30 04 13
OUAGADOUGOU

CEBV

DOUTI Lambert
BP 638 Tél 30 62 67 Fax 30 62 67
OUAGADOUGOU

BONNEAU Laurent
BP 638 Tél 30 62 67 Fax 30 62 67
OUAGADOUGOU

UNITE CINERGIE

Dr. BA Oumar
Consultant CINERGIE/BAD
Docteur Vétérinaire
BP. 1032
Tél (222) 25 20 27
Fax (222) 25 41 33
NOUAKCHOTT - Rép de Mauritanie

USAID

Nicolas KULIBABA

Expert USAID

Tél (301) 913-0500 Fax (301) 652-3839

Telex 31 26 36

U.S.A

DEME Moustapha

Consultant USAID

s/c SOCETEC

BP. 2231

Tél (223) 22 72 30

Fax (223) 22 77 97

BAMAKO

CILSS

OUEDRAGO Jean Pierre

Procelos BP 7049 Tél 33 31 73

Fax 30 67 57

Ouagadougou

REID Steve

Conseiller en Planification CILSS/USAID

BP 7049 Tél 33 36 64 Fax 30 67 57

OUAGADOUGOU

COULIBALY Dramane

CREPAG /CILSS

B.P. 7049

Tél 31 58 37 Fax 30 67 57

OUAGADOUGOU

Dr. SIDIBE Seydou

Promotion des Echanges / CILSS

BP. 7049 Tél. 31 24 71 / 30 39 19

Fax (226) 31 17 85 / 30 67 57

OUAGADOUGOU

A N N E X E N° 2

DISCOURS

Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources animales du Burkina Faso

- Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS,
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEBV,
- Messieurs les Représentants des Organismes africains et internationaux,
- Messieurs les Directeurs et Chefs de service,
- Mesdames, Messieurs les Séminaristes,
- Honorables Invités ;

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux participants à cette importante rencontre et leur adresser mes salutations fraternelles.

Comme vous le savez, la promotion des échanges des produits de notre élevage constitue depuis longtemps déjà des préoccupations quotidiennes de nos gouvernements. Cette question est rendue encore plus importante et pertinente aujourd'hui eu égard à l'environnement économique marqué par la dévaluation du FCFA.

Le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) nous offre encore une fois de plus l'opportunité de nous concerter sur ce sujet qui sans aucun doute influencera désormais la dynamique, le secteur élevage dans nos économies respectives.

Les instances de concertation que vous animez sont aujourd'hui des outils privilégiés d'intégration sous-régionale que nous appelons de tous nos voeux à l'heure où résonne comme un impératif l'écho de la conjugaison des efforts pour une synergie d'action capable de lever les défis socio-économiques actuels.

Cette initiative de rencontre est particulièrement louable car tout en appuyant les efforts déjà entrepris par nos Etats depuis plusieurs années pour juguler les contraintes liées à la promotion des échanges des produits d'élevage dans la sous-région, elle met à jour la nécessité impérieuse d'une véritable discussion sur l'unité d'action et la solidarité agissante dans l'approche globale d'une gestion régionale cohérente du développement pastorale.

La création par les Etats des cadres nationaux de concertation est un des axes d'application du plan d'action adopté à Nouakchott en 1992 pour lequel nos différents pays sont totalement mobilisés pour une rapide et complète mise en oeuvre. Composées des représentants de

l'administration, des opérateurs économiques de la filière bétail/viande, des ONG, etc., ces instances ont inlassablement travaillé dans le sens de la réduction progressive des entraves qui ont constitué des éléments de blocage pour la promotion des échanges des produits de notre élevage.

Si des acquis importants ont été enregistrés par les différents cadres de concertation avec le peu de moyens mis à leur disposition dans des domaines aussi divers que l'organisation des professionnels, de la simplification des procédures d'exportation, de la diffusion de l'information commerciale, des actions restent encore à entreprendre avant d'atteindre un niveau optimal de rationalisation de nos échanges.

Depuis janvier 1994, à la faveur de la dévaluation du FCFA, de la suppression des taxes d'exportation au Burkina Faso et au Mali, il est indispensable que la concertation entre nos Etats constitue un instrument privilégié de maîtrise et de promotion véritable de la filière bétail/viande de la sous-région.

Nous attendons donc de vos travaux des résultats concrets aptes à apporter des solutions appropriées aux problèmes des échanges des produits de nos élevages en conciliant le plus possible les intérêts des différentes parties prenantes de la filière en particulier et ceux des peuples de nos pays respectifs en général.

L'heure est désormais à la qualité et à la rentabilité de nos productions animales, à l'efficacité dans nos transactions et à la recherche de la compétitivité de nos produits à l'exportation. Aussi, je suis convaincu que les énergies techniques et intellectuelles qui seront utilisées au bénéfice de débats francs et rigoureux nous permettront de nous mettre au diapason de cette réalité économique.

Je voudrais remercier ici à l'avance nos partenaires au développement qui j'en suis sûr seront disposés à nous appuyer davantage dans la consolidation de nos acquis et la concrétisation de nouvelles actions encore plus prometteuses à entreprendre à l'issue de cette rencontre.

Je souhaite plein succès à vos travaux et déclare ouverte, la rencontre sous-régionale des experts des cadres nationaux de concertation pour la promotion des échanges des produits de l'élevage des pays du couloir central.

Je vous remercie.

Discours de bienvenue de Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Inter Africaines,

Messieurs les invités,

Chers participants,

Il m'est particulièrement agréable de souhaiter la bienvenue aux participants à la rencontre régionale des Experts des pays du couloir central pour la promotion des échanges des produits de l'élevage. Cette rencontre arrive au moment où le CILSS prend un nouveau départ et les objectifs de la rencontre entrent en ligne de compte des axes de réflexion au niveau de l'Institution.

La situation d'ensemble présente des atouts non négligeables, mais aussi des difficultés au niveau de nos Etats dans la réalisation des programmes de développement. Aussi, la mise en commun des efforts dans le cadre d'une intégration régionale véritable se révèle d'une extrême nécessité.

L'approche par sous-espace, préconisée par le CILSS et le Club du Sahel ambitionne de promouvoir des espaces de concertation entre les Etats, dans la perspective d'intégration économique régionale. De ce fait, le sous-espace "Centre" appelé communément "Couloir Central" affiche une relative bonne intégration en matière de promotion des échanges des produits de l'élevage. En effet, les pays de ce couloir (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali) sont reliés par des axes routiers acceptables, disposent d'une monnaie commune, ont la même langue de travail, l'élevage y est important. Actuellement, ces pays connaissent une réelle croissance du marché, notamment pour les produits de l'élevage. La Côte d'Ivoire et le Ghana absorbent la quasi-totalité des exportations de bétail du Burkina Faso et du Mali ; en contrepartie, les produits (fruits, colas, poisson de mer, huiles végétales, etc.) sont exportés vers le Mali et le Burkina Faso en provenance des pays côtiers. Ces mêmes pays ont toujours entretenu des relations économiques et humaines très poussées. La commercialisation des produits de l'élevage (Nord-Sud) et des noix de colas (Sud-Nord) a toujours occupé une place de choix dans nos relations.

L'analyse de ces courants d'échanges fait cependant ressortir la prédominance du secteur traditionnel, lequel est confronté à de nombreux problèmes parmi lesquels on peut citer un

réseau d'information limité, les difficultés de transport, le faible niveau d'organisation des professionnels, les taxes sauvages et j'en passe...

C'est en vue de trouver des solutions à ces nombreux problèmes afin d'améliorer l'efficacité des échanges entre les pays du couloir central que se tient cette rencontre. Elle vise en outre à dégager un plan opérationnel identifiant l'ensemble des mesures à prendre pour faire progresser les actions au niveau du couloir central. Elle sera en plus un prélude à la réunion des Ministres chargés de l'élevage prévue dans les prochaines semaines.

Les conclusions auxquelles vous allez aboutir devront permettre de surmonter les contradictions intérieures qui gènent la fluidité du commerce de bétail et de la viande et dégager une stratégie en tenant compte des intérêts des différents acteurs.

D'ores et déjà les progrès réalisés par les différents cadres de concertation en matière de simplification des procédures administratives et de réduction des coûts, de circulation de l'information commerciale, de réduction des postes de contrôle, etc... sont encourageants.

La Côte d'Ivoire a mis en place un bureau des échanges à vocation nationale et régionale.

Le Burkina Faso a procédé à la suppression de toutes les taxes à l'exportation y compris la taxe statistique.

Le Mali a institué le guichet unique dont le projet de décentralisation jusqu'aux postes frontaliers est en cours.

Les trois pays procèdent à la diffusion hebdomadaire des informations commerciales sur les principaux marchés à bétail.

Ces différents progrès démontrent la volonté des cadres de concertation de mettre en place un nouveau style de résolution des problèmes du secteur.

Vous devriez cependant au cours de vos travaux vous pencher sur les principales entraves à la promotion des échanges, à savoir notamment :

- la prédominance du caractère traditionnel des échanges,
- les problèmes de commercialisation (transport notamment),
- les difficultés de transfert de fonds,
- la concurrence des viandes extra-africaines.

Par ailleurs, le contexte actuel de la dévaluation nous impose de réfléchir à des perspectives nouvelles. Les pays du couloir central doivent chercher à profiter des opportunités qu'offre cette dévaluation en améliorant leur productivité et en renforçant les échanges commerciaux, en

valorisant les complémentarités régionales, en rapprochant les politiques des pays du couloir central. Pour ce faire, le développement des réseaux d'échanges d'information s'avère d'une impérieuse nécessité.

A l'évidence, la dynamique de promotion des échanges s'accorde mal de la conception étroite de nos politiques trop souvent orientées vers des considérations d'ordre national. Vous devriez avoir une vision claire et élargie des problèmes car les crises actuelles nous démontrent qu'une vision trop restrictive des échanges constitue un frein au développement de nos Etats.

En identifiant les besoins d'aide extérieure, nous devrons nous convaincre que nous devons avant tout compter sur nous-mêmes. Nos moyens sont certes limités mais nous sommes condamnés à réussir si nous voulons assurer la sécurité alimentaire et le bien-être de nos braves populations. Nous devrons par conséquent encourager la recherche et la mise en oeuvre de mécanismes et démarches opérationnels garantissant la prise en compte des inter-relations entre les différents segments de la sécurité alimentaire.

Je ne saurais terminer cette allocution sans adresser nos vifs remerciements à l'USAID pour l'appui financier qu'il nous a apporté pour l'organisation de cette rencontre.

Je souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie.

Discours de clôture de Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

- Madame le Secrétaire Exécutif du CILSS
- Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines
- Honorables invités
- Mesdames et messieurs ;

Au terme de trois jours de réflexions intenses et de débats fructueux, vous êtes parvenus à des propositions concrètes et opérationnelles. Vous avez, à travers vos commissions et les discussions en plénière, approfondi l'analyse des questions importantes et délicates relatives aussi bien à la suppression des entraves liées à la promotion des échanges que celles se rapportant à la politique d'intégration régionale.

Vous avez ainsi démontré s'il en était encore besoin que la concertation entre tous les acteurs de la filière bétail et viande doit demeurer au centre de notre détermination à promouvoir ce secteur.

Je suis convaincu que l'application de vos recommandations pertinentes permettra une meilleure connaissance et appréciation positive des opérations économiques et autres acteurs de la filière, de toutes les mesures de réformes internes envisagées pour l'amélioration des performances des échanges des produits d'élevage entre nos pays.

Nous apprécions à leur juste valeur les recommandations relatives au système d'information qui constitue un instrument privilégié de prise de décision et de planification indispensable à l'essor individuel et collectif de tous les acteurs de la filière bétail et viande.

L'incitation à une meilleure organisation des professionnels ou la mise en place d'un observatoire régional et d'une bourse de fret ainsi que l'élargissement de votre champ d'action au Ghana et au Togo constituent des mesures de renforcement et de modernisation réelle de notre instance de concertation.

Ni nos décideurs politiques, ni nos partenaires au développement ne peuvent rester indifférents à des propositions et recommandations aussi pertinentes et en corrélation étroite avec les enjeux économiques du moment.

Je puis donc vous assurer de notre soutien pour la mise en oeuvre effective de ces différentes recommandations.

Mesdames et messieurs, par la qualité et le sérieux du travail accompli, vousachevez de démontrer ipso facto que les cadres de concertation sont et démeureront des structures indispensables à la promotion du secteur élevage dans la sous-région.

Avant de terminer, je voudrais encore une fois de plus exprimer toutes mes reconnaissances au CILSS, à la CEBV, à CINERGIE, à l'USAID et à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réussite de la présente rencontre.

En souhaitant à tous un bon retour dans vos pays et foyers respectifs, je déclare close la rencontre sous-régionale des experts des cadres de concertation des pays du couloir central.

Je vous remercie

RAPPORTS DES COMMISSIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION I :

SUPPRESSION DES ENTRAVES

Président : Niangado Amadou Mamadou (Mali)

Rapporteurs : Kéré Bonaventure H. Issaka (Burkina Faso)
Sylla Bengaly (Côte d'Ivoire)

Après une légère modification, le recueil thématique suivant a été retenu

I. Fiscalité, procédures

II. Transport, transit et infrastructures

III. Financement de la filière bétail

Après d'âpres discussions au sujet de la méthodologie à adopter pour mener les travaux, il a été décidé d'examiner le document de synthèse et de trouver après débats des formulations définitives à soumettre à la réunion des Ministres du Couloir central.

I. FISCALITE, PROCEDURES

1. FISCALITE

Des efforts louables ont été faits dans les trois pays du couloir central en matière d'allègements fiscaux voire suppression pure et simple des droits et taxes à l'exportation et à l'importation du bétail sahélien.

1.1. Problèmes

- Les lois, règlementations et décisions ne font pas toujours l'objet d'une application réelle sur le terrain.

Ceci tient à l'insuffisance de l'information en direction des opérateurs économiques et aussi des agents de l'administration qui ne font pas toujours l'objet de contrôle et sanctions.

- Les contraintes financières, aggravées par les critères de réalisation financières PAS (recettes) amène souvent les services fiscaux à récupérer par d'autres canaux le manque à gagner résultant des suppressions ou allègements fiscaux.

1.2. Recommandations

(1) Engager une campagne de communication en vue d'informer et sensibiliser les opérateurs économiques sur l'ensemble des réformes intervenues: publications, media-écrits et audiovisuel, rencontres avec les associations professionnelles et chambres consulaires, etc...

(2) Renforcer les systèmes de suivi de contrôle et de sanctions à l'intérieur des services administratifs.

(3) Instituer ou s'ils existent réanimer les systèmes de recours (bureaux de reclamation en autres formules) à l'intention des opérateurs.

2. PROCEDURES ET FORMALITÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Après constation des progrès significatifs réalisés au niveau de l'allègement des formalités le problème de domiciliation bancaire a beaucoup retenu l'attention des séminaristes.

Vu la complexité du problème, la commission a suggéré qu'une réflexion plus poussée soit menée sur le sujet.

Enfin, les procédures douanières ont retenu l'attention de la commission, les recommandations suivantes ont été faites à ce propos.

1.1. Problèmes/Obstacles

- (1) Communication insuffisante (déjà mentionnée)
- (2) Suivi/contrôle/sanctions: id
- (3) La décentralisation des formalités reste inachevée ou insuffisante:

On note seulement 4 postes au Burkina Faso; le projet de décentralisation reste encore bloqué au Mali dans les procédures administratives avec des difficultés à faire accepter par la BCEAO, les implications de la décentralisation en ce qui concerne la domiciliation bancaire et l'obligation de rapatrier les recettes d'exportation.

(4) La domiciliation bancaire, imposée par les règles de l'UMOA a été détournée de son objectif et devient une simple contrainte administrative supplémentaire assortie du paiement de frais y afférant sans contrepartie de la prestation de services correspondants.

La domiciliation bancaire visait à l'origine et dans ses motivations à garantir le rapatriement des recettes d'exportation par l'intermédiaire des banques (intermédiaires financiers agréés) en obligeant les exportateurs "à domicilier" ses activités dans une banque de la place, étant implicitement entendu que le rapatriement des recettes suivrait par la même voie. La domiciliation se ramène aujourd'hui à une simple obligation d'obtenir une attestation d'une banque (tarif 3.000 à 5.000 F.CFA) avant l'enregistrement de l'intention d'exportation.

(5) D'une façon générale, et malgré les progrès enregistrés en matière d'allègement des procédures, la réflexion n'a pas été approfondie sur l'adéquation globale du système et le bien fondé de l'ensemble des mesures ou de leurs modalités d'application par rapport aux nouvelles réalités du commerce du bétail

et de l'environnement macro-économique (création de l'UEMOA, dévaluation du franc CFA).

(6) Les progrès en matière de procédures du commerce restent insuffisants quant à leur impact s'ils ne sont pas suivis de progrès au niveau des autres contraintes administratives en particulier en matière douanière, de transport et de transit en vue d'obtenir un allègement global de l'ensemble des formalités administratives.

1.2. Recommandations

(1) Communication (p.m)

(2) Suivi, contrôle, sanction (p.m)

(3) Poursuivre les expériences de décentralisation et réaliser l'adéquation avec les besoins du commerce au bétail à travers la localisation et le nombre de bureaux des formalités.

- Engager des réflexions sur la domiciliation bancaire au sein des cadres de concertation et en saisir les services nationaux concernés et la BCEAO par leur intermédiaire.

2.1 PROCEDURES DOUANIERES

2.1 Problèmes

(1) La coopération entre services douaniers reste insuffisante malgré les conventions administratives bilatérales liant les 3 pays entre eux, ce qui ne facilite pas la fluidité des échanges.

(2) Le coût des formalités de procédure douanière (imprimés, timbres, etc...) reste dans l'ensemble supportable par les opérateurs mais la systématisation des heures ou travaux supplémentaires (T.S.) risque d'en faire une "fiscalité déguisée" ou une entrave administrative supplémentaire si cet élément n'est pas maîtrisé.

(3) Communication (id)

(4) Suivi, contrôle, sanction (id)

2.2 RECOMMANDATIONS

(1) Communications (id)

(2) Suivi, contrôle, sanctions (id)

(3) Renforcer la coopération douanière sur la base des tests pertinents de la CEAO/Uemoa et des conventions administratives bilatérales.

L'objectif serait de poursuivre et de renforcer les expériences des bureaux mixtes afin d'évoluer vers un concept de BUREAUX UNIQUES JUMELES inter-États de formalités douanières et du transit.

Voir l'étude réalisée par le PNUD/CNUCED intitulé projet RAF/88-014 sur les postes de contrôle juxtaposés.

II. TRANSIT, TRANSPORT ET L'INFRASTRUCTURES

1. TRANSIT

Les débats ont été très animés et portaient sur les sociétés de convoyage.

S'agissant donc de ces sociétés, les délégués ivoiriens ont donné des éclaircissements sur ce sujet. Il s'agit en Côte d'Ivoire d'activités organisées par des regroupements et organisations de transporteurs et exportateurs qui prêtent ponctuellement leur concours à des opérateurs économiques qui en éprouvent le besoin. Ils contestent l'existence légale de ces sociétés constituées en professionnels. Aussi la tendance prédominante est de faire de telle sorte que le convoyage soit une activité intégrante des organisations professionnelles.

1.1. Problèmes/Insuffisances

(1) La Côte d'Ivoire vient de réglementer depuis le 1er janvier 1994 le transit à pied du bétail sahélien sur son territoire en limitant la période de tolérance de ce transit à la période du 1er janvier au 30 avril et en fixant les couloirs de transhumance, en vue de protéger ses récoltes et son environnement.

Si la mesure reste globalement positive car elle permet de protéger un environnement qui connaît des risques de dégradation et elle incite à une modernisation des échanges de bétail et permet des gains sur la qualité, elle suppose toutefois que les mesures soient prises au niveau des pays exportateurs en vue d'améliorer et adapter les capacités de transport.

(2) Le TRANSIT du bétail du Mali à travers le Burkina-Faso pose encore de nombreux problèmes.

La réglementation du transit via le Burkina-Faso n'est pas toujours respectée par les exportateurs ou "les conducteurs de troupeaux" maliens qui se

plaignent en retour des taxes jugées trop lourdes et arbitraires qu'ils doivent acquitter pour le transit à travers le territoire du Burkina-Faso.

(3) La réduction spectaculaire des postes de contrôle officiels sur le trajet enregistrée comme un résultat éminemment positif n'empêche pas cependant les contrôles "intempestifs" par les brigades mobiles autorisées par la réglementation ou non.

1.2. Recommandations

(1) Communication, information et sensibilisation des opérateurs sur les réglementations en matière de transhumance et de transit.

(2) Suivi et contrôle sur les postes de contrôle.

Le succès des actions de suivi et contrôle dépendra de ce qui sera fait à un triple niveau:

- des opérateurs économiques, exportateurs, transitaire, et syndicats de transporteurs qui doivent s'organiser au plan national et inter-Etats pour défendre eux mêmes leurs intérêts.
- des directions des principaux services administratifs concernés qui ont le devoir de vérifier la manière dont les agents appliquent la réglementation et des instructions.
- des autorités politiques qui peuvent exercer un contrôle extérieur, instituer des voies de recours et d'arbitrage et éventuellement faire appliquer des sanctions "équitables et dissuasives, au niveau des opérateurs et à celui des agents de l'Administration.

2. TRANSPORTS

2.1. Problèmes/ Difficultés

(1) Non préférence pour le transport du bétail

Le transport du bétail, qui peut être considéré comme un produit pauvre compte tenu de la valeur comparativement plus faible d'une cargaison par rapport aux principaux produits concurrents (coton, café, cacao, produits manufacturés) et en plus encombrant et à risque, est fortement concurrencé par celui des autres produits. D'où la préférence des transporteurs pour le café, le cacao et le coton lorsque la campagne de ces produits bat son plein, ce qui renchérira les coûts de transport.

(2) La problématique du frêt retour: le frêt retour de marchandises depuis la Côte d'Ivoire n'étant pas garanti, les tarifs de transport sont majorés pour inclure le transport à vide même si le transporteur arrive parfois à obtenir une cargaison depuis la Côte d'Ivoire en bradant les tarifs dans le sens du retour vers le Sahel.

A l'inverse de nombreux camions ivoiriens, bénéficiant au titre des conventions internationales de la part du frêt revenant au pays de transit, retournent à vide vers la Côte d'Ivoire lorsqu'ils ne trouvent pas de frêt retour généralement par des voies informelles et en bradant les prix, ce dont bénéficient parfois les exportateurs de bétail.

Cette situation montre qu'il existe de potentialités réelles de réduire les coûts de transport à partir d'une meilleure articulation entre le frêt aller et le frêt retour. La réglementation stricte des transports dans les trois pays, sous le contrôle des syndicats nationaux des transporteurs défendant les intérêts de leurs membres, et veillant avec l'appui des autorités au respect des règles de répartition du frêt entrave toutefois ce processus, et ce, malgré la multiplication des syndicats depuis les mouvements de démocratisation, et les mesures de déréglementation engagées dans le cadre des PAS. (Programmes d'Ajustement Structurel).

(3) Les problèmes techniques spécifiques au transport du bétail ne sont toujours pas résolus. Il s'agit principalement:

- de l'adaptation des camions et wagons en bœtaillères en vue de permettre le chargement du maximum de têtes.

Ce problème concerne en particulier les bovins, compte tenu de la difficulté de concevoir des bœtaillères à deux niveaux, à la différence des ovins et caprins.

- de la capacité de reconversion rapide des aménagements ou du moyen de transport pour permettre le chargement d'une autre marchandise au retour.
- des contraintes d'entretien de la marchandise (alimentation et eau) qui deviennent proportionnellement plus importantes avec l'allongement de la durée du trajet à la différence des marchandises non vivantes.
- du coût des aménagements complémentaires requis et de la rentabilité de cet investissement pour le transporteur ou l'opérateur.

(4) Le caractère hautement périssable de la "marchandise", le niveau des pertes enregistrées durant le transport puis sur la qualité du bétail à la vente plaident pour la promotion et la généralisation d'un système d'assurances.

Les marchands traditionnels ne sont toutefois pas familiers avec ce système dont ils ne comprennent pas l'utilité.

L'utilisation progressive des moyens de transports routiers et ferroviaires et la relecture des textes du commerce extérieur des trois pays, en particulier les dispositions relatives à l'obligation d'assurer les marchandises faisant l'objet de transactions internationales devraient permettre de promouvoir l'"assurance" à condition d'intégrer cette assurance dans le cadre global des prestations d'un service d'intermédiation complet et de qualité de bout en bout, comme devrait évoluer l'activité des sociétés de convoiage.

2.2. Recommandations

- Un forum reunissant les decideurs politiques au plus haut niveau, les bailleurs de fonds et les operateurs économiques des pays du couloir central doit être convoqué dans les meilleurs délais pour trouver des remèdes aux maux qui minent dangereusement le transport routier.**
- Faciliter et encourager la création d'une bourse de frêt inter-Etats pour le bétail.

L'objectif serait de réduire les tarifs de transports en facilitant la combinaison du transport du bétail avec le transport en retour d'un autre produit ou vice versa. La stratégie consistera à assurer la jonction entre l'offre de transport, la cargaison de bétail, et le frêt d'un autre produit.

Les moyens à utiliser portent essentiellement sur la circulation de l'information, puis la planification des transports qui pourrait être assurée dans le cadre des fonctions que peuvent normalement assumer les professionnels du transit.

Le soutien des services administratifs chargés des transports et des Chambres Consulaires serait d'une grande utilité pour sa réussite.

- L'adaptation des camions et wagons aux contraintes du transport du bétail et du frêt retour relève à la fois de l'initiative des transporteurs en liaison avec les artisans/garagistes et professionnels et de l'appui qui peut leur être apporté en matière de recherche/promotion par l'Etat. (Fonds de garantie TRIE).

Cette question devrait être approfondie par les Etats à travers les cadres de concertation avec une implication effective des différentes composantes du secteur privé.

Les cadres de concertation pourraient prendre l'initiative d'approcher les services chargés des transports dans le cadre des travaux entrepris depuis 1993, par les Ministres chargés des transports ainsi que les services chargés du commerce extérieur et des douanes, et les professionnels concernés en vue de définir les mesures à prendre, aux plans national et sous-régional pour faciliter le transport du bétail, en particulier:

- le problème de l'assurance sur le bétail,
 - la coordination des procédures.
- Compte tenu des spécificités du commerce du bétail et de l'enjeu national et sous-régional que représente l'intensification des échanges au niveau des 3 pays face à la concurrence internationale, une dérogation aux règles de répartition et de gestion du frêt routier inter Etat pourrait être envisagée afin de tirer le meilleur profit des retours à vide.

3. INFRASTRUCTURES

ABATTOIRS

L'abattoir d'Abidjan vers lequel sont drainés des quantités importantes d'animaux en provenance de l'intérieur de la Côte d'Ivoire et des pays sahéliens ne remplit pas les normes d'un abattoir requis, compte tenu de la vétusté de son équipement.

La commission recommande fortement la réhabilitation des abattoirs frigorifiques des pays sahéliens du couloir central de même que la consolidation des capacités de stockage de leurs chambres froides.

III. FINANCEMENT DU SECTEUR

Problèmes:

(1) Pour les banques, l'insuffisance de garanties de la majorité des clients, le niveau des risques dans le secteur et les expériences malheureuses enregistrées ne permet pas de sécuriser les opérations dans le secteur.

(2) Pour les opérateurs:

- Les crédits sont difficiles à obtenir et les conditions draconiennes
- Les taux d'intérêts sont excessifs en particulier pour le financement de la commercialisation et de l'exportation (taux de 10 à 20% par an).
- Les délais de transfert (3 à 4 semaines) sont excessifs au niveau d'un même réseau bancaire
- Le coût du transfert (environ 2% du montant des opérations) est jugé

arbitrairement élevé

- La coordination entre les banques laisse à désirer: le paiement de chèque de voyages est parfois rejeté par la banque receptrice.

(3) D'une façon générale le climat de méfiance réciproque entre les banques et les marchands de bétail, en particulier les exportateurs et acheteurs traditionnel bloque les perspectives de développement d'intervention bancaire et partant d'intensification des échanges.

- Les banques ne disposent pas d'informations et d'expertise suffisantes sur ce marché dont elles ne maîtrisent la complexité. Leurs réserves quant au financement du secteur tiennent non seulement à ces lacunes, mais aussi aux risques liés à un marché sujet à de fortes fluctuations des prix et quantités et à la situation des principaux acteurs (marchands traditionnels et petites entreprises nouvelles de jeunes diplômés).

Recommandations:

Compte tenu du rôle du financement dans l'objet d'intensification des échanges et de la nécessité de répondre rapidement à l'accroissement de la demande ivoirienne suite à la récente dévaluation du franc CFA, il devient impératif d'agir, pour rompre le cercle vicieux de méfiance qui marginalise ce secteur dans les activités des banques.

Cette action pourrait être menée en plusieurs étapes:

(1) Multiplier les rencontres de concertation entre professionnels du secteur et les milieux bancaires, en présence des services administratifs qui peuvent jouer un rôle important pour le rétablissement de la confiance entre ces deux groupes d'acteurs.

Ces rencontres devront permettre de procéder au recensement et à l'évaluation des principales contraintes à une intervention accrue des banques dans le commerce du bétail.

(2) Organiser une rencontre sous-régionale sous l'égide de la BCEAO/UEMOA avec la participation des banques agricoles et commerciales intéressées de la sous/région, les chambres consulaires, les Associations Professionnelles, et les principaux services administratifs concernés.

COMPOSITION DE LA COMMISSION I

Président : Amadou M. NIANGADO

Rapporteurs :

KERE Bonaventure H. Issaka

SYLLA Bangali

Membres :

Nicolas KULIBABA

Mme KONARE Nafissatou GUINDO

DRABO K. Marius

IDO Bassou

Dr. NEBIE Clément Victor

Dr. Mantalla COULIBALY

TRAORE Ibrahim

GUIRE Véronique

SYLLA Bakary

SYLLA Ibrahim

El Hadj Abdul Karim BOKOUM

ZONGO Florence

TIERE Béni André

Mamoudou Bila TRAORE

RAPPORT DE LA COMMISSION II

POLITIQUES D'INTEGRATION SOUS REGIONALE

Président : Dr MEITE Zoumana (Côte d'Ivoire)

Rapporteur : PARE Nazaire (Burkina Faso)

L'an mille neuf cent quatre vingt quatorze, le 17 Mai, sous la présidence de Mr. Meite Zoumazna, la commission II s'est réunie sur l'ordre du jour suivant :

- systèmes nationaux d'information
- organisation des professionnels
- système régional d'information
- politiques régionales

La commission a abouti aux conclusions suivantes:

I. SYSTEMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information doivent viser un doyable objectif :

- fournir aux Etats un instrument pour la planification de l'offre et de la demande
- fournir aux opérateurs une information adéquate sur la prise de décisions .

A cet effet, la commission a noté les résultats positifs enrégistrés au niveau national ainsi que l'harmonisation des systèmes d'information entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Cependant, elle a noté un certain nombre d'insuffisances :

- l'harmonisation des systèmes d'information entre les trois pays
- les difficultés liées aux charges financières induites
- les coûts élevés d'une diffusion de l'information par les médias
- l'engagement insuffisant des opérateurs économiques dans la gestion des systèmes d'information

Eu égard à ces faits, la **commission recommande** :

1.1. la mise en place au plan national dans les trois pays d'un réseau performant de collecte des données statistiques et de l'information commerciale en s'appuyant sur les structures existantes et en collaboration avec les opérateurs économiques

1.2. la mise en place à court terme par l'Etat et les partenaires extérieurs de moyens adéquats de financement des coûts de collecte, d'analyse et de diffusion des informations statistiques et commerciales ainsi que d'un système de contrôle, de suivi et d'évaluation de l'utilisation de ces informations.

1.3. la prise en charge progressive à court et moyen terme des coûts de fonctionnement de systèmes d'information (collecte, traitement et diffusion) par

les opérateurs privés conformément aux résolutions du forum de Ségou tenu du 21 au 26 Avril 1994.

1.4. l'installation d'enquêteurs aux postes frontaliers en vue d'un meilleur regroupement des données statistiques

1.5. la centralisation au niveau national de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information commerciale et statistique en matière de bétail

1.6. la mise en oeuvre d'un observatoire régional pour les échanges de bétail-viande sous forme d'une cellule légère chargée d'harmoniser, coordonner, centraliser et diffuser l'information statistique et commerciale au niveau des trois pays.

1.6. l'élaboration d'une stratégie de modernisation du système de vente pour évoluer vers un formalisation des prix au Kg vi à partir de la systématisation de la pesée des animaux.

II. ORGANISATION DES PROFESSIONNELS

La commission a fait le constat des difficultés rencontrées dans l'organisation des opérateurs du secteur traditionnel et dans la codification des professions et rappelle que l'organisation des professionnels émane de la double responsabilité de l'Etat et des opérateurs économiques eux-mêmes.

La commission recommande à cet effet :

Au niveau des Etats

a) l'identification des différents acteurs de la filière et la reconnaissance juridique des organisations représentatives

b) la création d'un cadre réglementaire et un environnement propices à l'exercice des activités économiques et commerciales et au regroupement des professionnels de la filière bétail-viande

c) la mise en œuvre des mesures incitatives nécessaires (financières, services d'appui, etc..) pour améliorer l'organisation des professionnels.

Au niveau des professionnels

a) de s'organiser eux-mêmes en fonction de leurs intérêts communs

b) de veiller à la représentativité de leurs associations et syndicats en vue d'un

dialogue constructif avec l'Etat

c) d'animer et coordonner les activités de leurs membres au plan national et sous régional

Au niveau sous régional

a) multiplication des rencontres entre les structures publiques et les organisations professionnelles de chaque pays en vue d'échanger les expériences et de renforcer la coopération interétatique et le partenariat

b) mise en place progressive de réseaux de solidarité et de partenariat au niveau de chaque Etat, puis sous régional en vue de consolider les objectifs d'intégration régionale

Au niveau des partenaires extérieurs

a) l'appui aux Etats et Organisations des professionnels pour le financement des charges induites pour l'organisation et l'intégration des professionnels

III. POLITIQUES REGIONALES

La Commission du fait que les opérateurs économiques constituent un catalyseur pour toutes politiques régionales et faisant le constat de l'existence de plusieurs politiques régionales en matière de commercialisation du bétail et de la viande recommande :

3.1. La régulation des importations de bétail et de la viande tant sur le plan sous-régional et mondial et l'harmonisation des politiques commerciales basées sur la planification de l'offre et de la demande dans les trois pays.

3.2. Le renforcement des actions régionales au niveau du couloir central par la dynamisation des mécanismes de coopérations bilatérales à travers les commissions mixtes et des rencontres entre les acteurs de la filière bétail et viande.

3.3. Information des Chambres de Commerce et des organismes de promotion des exportations de l'UEMOA de l'existence d'un observatoire sur les produits de l'élevage au niveau du couloir central en vue d'une synergie dans l'action.

3.4. Présentation du plan d'action devant les Instances de l'UEMOA en vue de sa prise en charge dans le cadre de l'harmonisation des politiques en matière de produits de l'élevage et de la libéralisation des échanges.

3.5. Elargissement du couloir central au Ghana et au Togo pour tenir compte des réalités actuelles des échanges en matière de bétail et de la viande.

3.6. Création d'un cadre réglementaire incitatif pour promouvoir le partenariat entre les opérateurs privés.

3.7. Mener une réflexion sur le cadre institutionnel adéquat auquel serait rattaché le couloir central.

A l'issue de leurs travaux, la Commission II a adopté trois recommandations et une note sur les problèmes des cadres nationaux de concertation en vue de leur bon fonctionnement.

RECOMMANDATION N° 1 : MODERNISATION DU MARCHE DU BETAIL ET DE LA VIANDE

Enoncé des motifs :

1°) Le système actuel de vente et d'information commerciale basé sur les prix unitaires des animaux est à la base de nombreux contentieux dans le commerce du bétail.

2°) Ce système ne favorise ni la transparence dans les échanges ni la collecte d'informations fiables permettant une meilleure planification de l'adéquation offre/demande et une harmonisation des politiques des Etats.

3°) Les efforts antérieurs de modernisation menés au niveau de chaque Etat de la CEAO et de la CEBV se sont heurtés malgré les investissements importants qui ont été réalisés, au refus des opérateurs traditionnels de la vente au poids.

4°) Le nouveau contexte du marché du bétail et de la viande qui se caractérise principalement par la concurrence des viandes extra-africaines subventionnées, l'émergence d'opérateurs économiques modernes à différents niveaux de la filière (production, commercialisation, échanges extérieurs), et plus récemment la dévaluation du Franc CFA, oblige à dynamiser les efforts de modernisation du marché du bétail (et en particulier le partenariat privé sous forme contractuelle pour conforter la systématisation de la pesée des bêtes et des systèmes de vente et d'information au kilogramme vif ou carcasse dans les transactions inter Etats.

5°) La récente dévaluation du Franc CFA et l'une de ses conséquences principales, à savoir l'augmentation de la demande du bétail et de la viande du Sahel, pose le défi de la modernisation et de la dynamisation des filières d'importation/exportation dans la sous-région pour répondre efficacement à cette demande sous peine d'aléas à deux niveaux :

1. le développement à nouveau des importations de viandes extra-africaines nonobstant les mesures administratives en cours qui les prohibent ;
 2. le changement du mode de consommation : réouverture de la chasse en Côte-d'Ivoire, tendances déjà perceptibles vers les poissons congelés.
- 6°) Cette modernisation du marché du bétail et de la viande implique cependant des investissements initiaux importants pour l'installation d'instruments de pesée dans les différents marchés d'exportation, d'importation et éventuellement aux frontières et une vaste campagne de formation et de sensibilisation en direction des opérateurs économiques.

LA COMMISSION RECOMMANDÉE EN CONSEQUENCE

1. De procéder dans les meilleurs délais à l'élaboration d'une stratégie de modernisation du marché du bétail et de la viande s'appuyant sur des systèmes de vente et d'information commerciale basés sur des prix au kilogramme en carcasse ainsi que sur la généralisation des systèmes de pesée des animaux dans les marchés d'exportation, d'importation et autres points stratégiques.
2. De prendre en compte dans l'élaboration de cette stratégie, les leçons tirées de l'échec des expériences précédentes, les causes de la réticence des opérateurs du secteur traditionnel, le rôle des Associations ou Syndicats professionnels et celui des opérateurs modernes qui émergent sur le marché.
3. De solliciter l'appui des partenaires extérieurs pour la modernisation du marché du bétail et de la viande.

RECOMMANDATION N° 2 : ELARGISSEMENT DU COULOIR CENTRAL AU GHANA ET AU TOGO

Enoncé des motifs

- 1°) La réunion a constaté que la réalité de la dynamique des échanges de bétail dans la sous-région porte à l'heure actuelle et surtout depuis la dévaluation du Franc CFA de Janvier 1994, sur un espace comprenant le Ghana et la Togo en plus des trois Etats initiaux.
- 2°) Aucune politique d'échange des produits de l'élevage ne peut être efficiente si elle n'inclut le Ghana et le Togo tous deux déficitaires en cheptel et en viande.

3°) Une politique de promotion des échanges de bétail et de viande ne saurait en outre être efficiente si elle ne s'intègre pas dans la réalité des réseaux marchands et ne prend pas en compte les produits faisant l'objet de fret retour.

LA COMMISSION RECOMMANDE EN CONSEQUENCE

1. L'élargissement du couloir central au Ghana et au Togo et la prise en compte de la problématique du fret retour dans le cadres des échanges.

RECOMMANDATION 3 : INSTITUTIONNALISATION DE LA REUNION MINISTERIELLE DU COULOIR CENTRAL

Enoncé des motifs

1°) La réunion a fait le constat qu'aucune des Organisations Intergouvernementales actuelles ne correspond à l'espace géographique du couloir central.

La CEBV ne comprend ni le Mali ni le Ghana.

La CEAO/UEMOA ne comprend pas le Ghana.

2°) La CEDEAO constitue par ailleurs un espace trop large avec d'autres objectifs plus prioritaires pour une prise en charge efficace de la stratégie de dynamisation des échanges dans le couloir central élargi.

3°) La réunion a également constaté la duplication de certaines initiatives dans la sous-région.

4°) Les Ministres des Transports des trois pays du couloir central originel ont montré l'exemple en institutionnalisant depuis l'année 1993 les rencontres ministrielles et d'experts pour la facilitation des transports et du transit dans leur sous-région.

LA COMMISSION RECOMMANDE EN CONSEQUENCE

1. L'institutionnalisation de la réunion des Ministres chargés de l'Elevage ou des Ressources Animales des pays du couloir central élargi au Ghana et au Togo en vue d'assurer l'harmonisation, la coordination et le suivi du programme d'action pour la dynamisation des échanges des produits de l'élevage.

2. De coordonner leur action avec les autres initiatives en cours, telles que la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (CMAAOC) et avec celle des Ministres chargés des Transports et du Commerce.

RECOMMANDATION PARTICULIERE A PROPOS DES CADRES DE CONCERTATION

Les cadres de concertation sont reconnus comme une structure consultative regroupant les différents services administratifs concernés avec les représentants du secteur privé pour toutes les questions concernant la commercialisation du bétail et de la viande au plan national.

Les cadres de concertation sont également reconnus comme un instrument utile de promotion de la coopération / intégration sous régionale dans le couloir central. Le fonctionnement des cadres de conceration pose toutefois une série de problèmes :

1; Au plan juridique, la mobilisation des agents de l'Administration pour les tâches spécifiques résultant du Plan d'Action Couloir Central nécessite la formalisation de la création du cadre par un texte réglementaire conforme aux traditions administratives de chaque pays. A l'heure actuelle, seul le Mali a promulgué un texte créant le cadre de concertation.

Les cadres de concertation fonctionnent toutefois avec des résultats, mais de façon informelle au niveau des deux autres pays.

2. Au plan financier, les cadres de concertation et les services qui en font partie ne disposent pas de moyens financiers requis pour la mise en oeuvre de leurs programmes , en raison de la crise budgétaire des différents Etats et de l'insuffisance des provisions budgétaires à cet effet.

3. Au plan du fonctionnement, les cadres de concertation doivent garder suffisamment de souplesse pour élargir leur composition aux compétences susceptibles de faciliter des travaux. Cependant, les initiatives provenant des Départements d'autres Ministères que celui chargé des Ressources Animales, en particulier des Ministères des Finances et du Commerce, ne prennent pas en compte l'existence de la structure spécialisée dans l'ensemble de la problématique de la commercialisation du bétail que représente les cadres de concertation.

4.La mobilisation des ressources extérieures pour l'exécution du programme des cadres de concertation rencontre de nombreuses difficultés, exception faite du système d'information des deux pays membres du CILSS.

Compte tenu de l'importance de cette question, non inscrite comme point à l'ordre du jour, et des aspects délicats qui lui sont attachés, la Commission recommande la mise en place au niveau de la Réunion d'un petit groupe de travail pour se pencher sur les problèmes des cadres de concertation.

Le groupe de travail comprendra :

- le Président de la Réunion et les Présidents des deux commissions
- les responsables des cadres de concertation des trois pays
- les personnes ressources extérieures (CILSS, CEBV, USAID)

LES TERMES DE REFERENCE porteront sur :

- les conditions de création et d'organisation des cadres de concertation, y compris l'ouverture vers de nouvelles compétences
- l'adéquation entre les programmes de travail et les tâches d'une part, avec les ressources budgétaires et techniques disponibles
- les relations entre les cadres de concertation nationaux au plan sous régional
- l'harmonisation / coordination avec les autres initiatives d'intégration régionale concernant la commercialisation des produits de l'élevage : Programmes FPM et SADAOC dans le couloir central, Commissions CEDEAO et CEAO/UEMOA, CMAAOC, etc...

COMPOSITION DE LA COMMISSION II

Président : MEITE Zoumana

Rapporteurs :

PARE Nazaire

NITIEMA Marie Bernard

Membres :

RAMDE Tinga

AKANFE Massoudi

TRAORE Adama

NIANGADO Amadou Ali

SANGARE Modibo

SOW Hamadoun

Dr. MALGOUBRI Mathieu

DOUTI Lambert

GUINDO Ousmane

Dr. BA Oumar

DEME Moustapha

Dr. SIDIBE Seydou